# réforme des collectivités territoriales : la fin d'un mauvais feuilleton

*25 novembre 2010*

Mercredi 17 novembre, la réforme des collectivités a finalement été votée par l'Assemblée nationale, mettant ainsi un terme au feuilleton parlementaire qui a vu l'Assemblée nationale et le Sénat s'opposer depuis de longs mois. Quel bilan peut-on tirer ?

## Non-respect de la parité : mode d'emploi d'un déni de bon sens et d'expertise

La réforme des collectivités territoriales est issue du **Comité Balladur** qui avait rendu ses conclusions en mars 2009.

Sous de nombreux aspects, la loi reprend les propositions élaborées par le Comité. Pourtant, il existe une différence de taille entre les deux projets : le mode de scrutin des futurs conseillers territoriaux.

Pour se conformer à la parité, garantie par le 1er article de la **Constitution**, le Comité Balladur avait préconisé un scrutin de liste.

La loi adoptée entérine au contraire le scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

**De multiples voix se sont élevées contre ce recul de la parité** : les **Délégations aux Droits des Femmes** des trois assemblées constitutionnelles (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) ont adopté une position commune, les **associations féminines et féministes** se sont largement mobilisées.

Rien n'y a fait.

La **CLEF** [**1**] a réagi peu après l'accord trouvé en **Commission mixte paritaire** pour exprimer son opposition à cet aspect de la réforme. La Coordination se porte solidaire des éventuels recours devant le Conseil constitutionnel pour que la Constitution soit honorée.

## Compétence générale et financements croisés : Reculer pour mieux sauter… dans le vide

Le 10 novembre, **nous annoncions** que la CMP [**2**] avait abouti à **repousser la suppression de la clause de compétence générale à 2015 et la fin des financements croisés à 2014**.

Le texte adopté par les Chambres reprend donc ces amendements de manière effective.

**Nous ne pouvons nous satisfaire de ce sursis**.

Nous l'avons **dit**, **écrit** et **répété** : ces deux mesures mettront les **actions de dizaines de milliers d'associations en péril**.

Certains secteurs associatifs ne sont pas concernés : **le sport, la culture, le tourisme resteront des compétences partagées** entre départements et régions. **Nous nous réjouissons de ces garde-fous**. **Mais c'est bien l'ensemble du secteur associatif qui est touché** par l'attaque indirecte qui lui est portée.

Dans une période où le mécénat est fragilisé par la crise, **le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales est de soutenir le monde associatif, acteur de la cohésion sociale. Non pour lui-même mais pour toutes les personnes qui ont recours aux associations dans leur quotidien** de citoyen, de parent, d'habitant ou de personne fragile qui ne trouve plus d'autre interlocuteur que des structures associatives et leurs bénévoles.

## Le débat n'est pas clos pour autant !

Après la levée de boucliers suscitée par cette réforme, plusieurs initiatives prennent forme.

D'un point de vue institutionnel, les groupes parlementaires ont saisi le **Conseil constitutionnel**. Cette saisine soulève plusieurs problèmes, dont :

- la **libre administration des collectivités territoriales** par des conseils élus
- l'interdiction de la tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre
- la liberté de suffrage
- **la parité**
- l'égalité de suffrage

Le monde associatif est également mobilisé. Le CNAJEP organise le 13 décembre 2010 une journée d'échange sur le thème : « **Une autre réforme des collectivités est possible !** »

*Retrouvez le texte définitif du projet de loi portant réforme des collectivités territoriales*

**Notes :**

[**1**] Coordination française pour le lobby européen des femmes

[**2**] Commission mixte paritaire

L'article est disponible en ligne

En savoir +